



## DOSSIERS

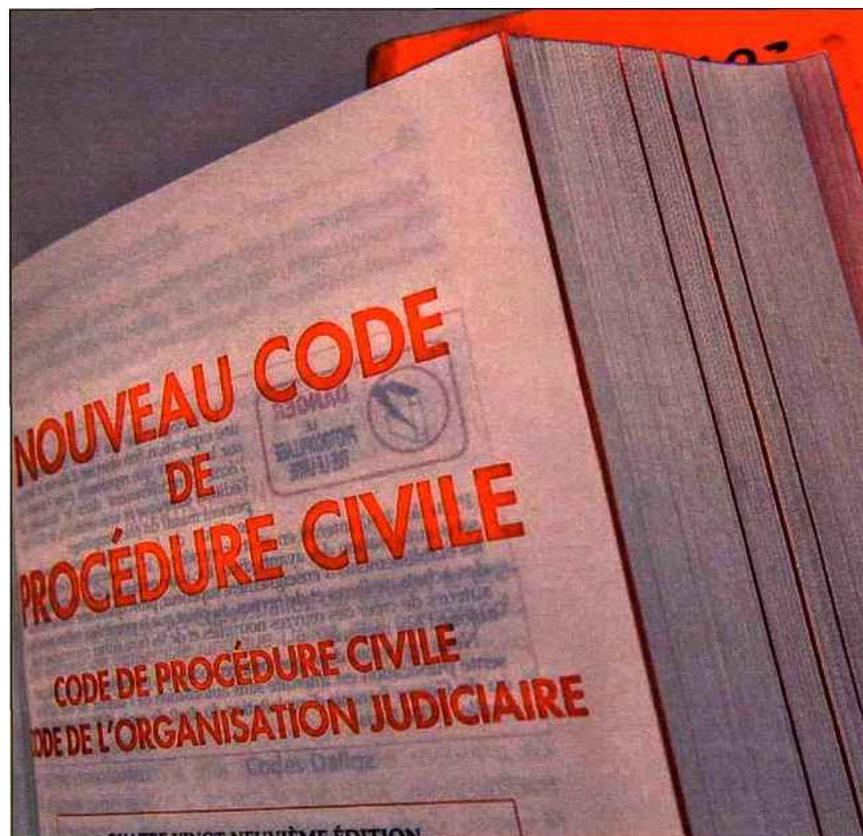
### DROIT & JURIDIQUE

Les avocats et les sociétés interprofessionnelles

# Avocats entrepreneurs

La loi Macron a bouleversé une profession soumise à une déontologie contraignante et attachée à son indépendance. Premiers retours d'expérience sur le vaste et ultra-dynamique marché du droit

Ces dernières années, le marché du droit a évolué pour offrir de nouvelles opportunités de développement aux "avocats entrepreneurs" souhaitant créer leur activité en phase avec la réalité du marché actuel, soumis à une rude concurrence des autres professionnels du droit et des legal-techs. S'ils étaient jusqu'ici pris dans l'étai de règles très strictes et tenus à l'écart du marché digital, certains se méfient encore mais tous se félicitent du changement en cours.



SANDRINE LANA

**L**a loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, et ses décrets d'application ont changé la donne pour les avocats entrepreneurs. Elles leur ouvrent les portes de l'"interprofession", à savoir une alliance possible entre professionnels – avocats, notaires,

**L'ouverture du capital des cabinets aux autres professionnels juridiques ou judiciaires dans la mesure où au moins un avocat est associé est déjà une autre petite révolution dans le milieu du droit depuis 2016**

huissiers de justice, commissaire-priseur judiciaire, expert-comptable, mandataire, judiciaire, etc. – dans une même structure sur le marché du droit. "Nous avons la possibilité de ne plus avoir une structure professionnelle unique. Nous allons pouvoir filialiser et travailler à plusieurs",

commente Samya Badouraly, avocate et créatrice d'Innovo Avocats, spécialisé dans le droit bancaire qui s'est récemment associé à une agence de communication digitale afin de créer une activité commerciale en ligne.

"Nous avons besoin de nous réinventer alors que la profession tend à se replier sur elle-même et à combattre les évolutions, comme l'émergence des legal techs", constate de son côté Barbara Bertholet, avocate et associée d'Adamas Avocats, cabinet spécialisé en droit des affaires et droit public à Lyon. "Chez Adamas, nous pratiquons la pluridisciplinarité depuis longtemps. Nous avons conclu des partenariats avec une étude de notaires notamment." Le cabinet n'a pas attendu les nouvelles dispositions sur l'interprofession, et ces partenariats lui permettent d'offrir à un client toujours plus pressé une offre globale dans des domaines spécifiques grâce à des experts de différents champs. "Nous nous interrogeons sur un rapprochement avec des experts-comptables. Cependant, la question de l'indépendance se pose. Nous sommes la seule profession à garantir la confidentialité des échanges. Cela compte pour nos clients." À l'heure actuelle, seules les professions réglementées et les confrères peuvent entrer au capital



d'une société d'avocats.

L'ouverture du capital des cabinets aux autres professionnels juridiques ou judiciaires, dans la mesure où au moins un avocat est associé, est déjà une autre petite révolution dans le milieu du droit depuis l'ordonnance de 2016 sur les sociétés pluri-professionnelles. La volonté du gouvernement précédent étant d'encourager *"l'investissement pour rendre l'activité plus efficace et rapprocher les professions"*. La mesure adoptée s'avère à double tranchant pour les avocats. Il s'agit de jongler entre le maintien de son indépendance et la nécessité de se développer pour rester concurrentiel et/ou à la pointe sur un marché ultra-dynamique. Pour Sophie Amar, fondatrice de Amar Legal, cabinet d'avocates dédié au droit social et aux enjeux RH: *"L'ouverture du capital des cabinets est une bonne chose pour ceux qui souhaitent se moderniser, mais la profession doit rester vigilante"*.

### Assouplissements et zones de flou

La loi de 2016 donne la possibilité aux cabinets de choisir une structure commerciale de droit commun et dès lors d'investir un marché où de nombreux consultants non avocats étaient déjà présents depuis le développement du numérique: les legal techs. Samya Badouraly s'en réjouit. Elle a créé deux sites spécialisés dans les crédits bancaires et les baux commerciaux, dont Innovo Avocats, et est présidente de sa SAS. Malgré cela, l'avocate admet qu'un flou existe quant à ce qu'elle peut faire ou non dans le respect des règles de la profession. *"J'ai posé des questions à l'Ordre du barreau de Paris auxquelles j'attends encore les réponses. Par exemple, est-ce que mon cabinet peut être actionnaire de la SAS? L'Ordre est de bonne volonté mais les réponses*

*tardent à venir. Il faudrait créer une commission dédiée aux avocats start-uppers."*

La communication très encadrée des avocats pose également problème aux entrepreneurs. En mars 2016, le Conseil national des barreaux (CNB) a tenté de rectifier le tir en publiant un 'Vade-mecum de la communication des avocats' avec la volonté que les cabinets *"se [positionnent] en leader de la prestation de services juridiques"*. Le document est une véritable mine d'or, selon Samya Badouraly, dont le cabinet était le premier à faire de la publicité dans le métro parisien: *"Il répond à 90 % des questions que l'on se pose. J'ai pu m'y rapporter pour savoir comment rédiger mes publications sur Facebook ou LinkedIn"*.

Ces deux évolutions représentent sans nul doute une plus-value de taille sur le marché numérique du droit, pris d'assaut depuis cinq années par les legal techs organisées en société pluri-professionnelle (juriste, comptables, développeurs



*"L'ouverture du capital des cabinets est une bonne chose pour ceux qui souhaitent se moderniser, mais la profession doit rester vigilante."*

Sophie Amar, Amar Legal.



*“Si l'on veut exister, il faut investir dans un projet dont on ne connaît pas l'issue. Nous avons le choix de fermer les yeux et alors nous disparaîtrons. Ou alors nous voyons le changement comme une opportunité à saisir, même si nous pouvons y laisser des plumes.”*  
Barbara Bertholet, Adamas Avocats.

web...) et non soumise à un contrôle du barreau. *“Des commerciaux ont vite vu l'intérêt du traitement des contentieux bancaires et des sites de conseil et de consulting se sont développés, indique l'avocate entrepreneure. Cependant, dans le domaine des contentieux, la représentation par un avocat est obligatoire. L'objectif pour nous, avocats, est à présent de se débarrasser de ces intermédiaires non avocats.”* Comme de plus en plus de cabinets en France et à l'étranger, Innovo Avocats propose en outre un service tout-en-ligne. *“Il faut être en phase avec l'époque. Internet nous permet de signer les conventions d'honoraires, de télécharger des pièces jointes. Cela convient à la plupart de nos clients de tout faire sans se rencontrer”,* conclut la cheffe d'entreprise.

La jeune association Les Avocats Entreprennent regrette encore le manque de marge de manœuvre

des avocats installés en libéral: *“Aujourd'hui, pour entreprendre sur le marché du droit, il est plus facile de le faire en n'étant pas avocat (...). Les avocats ont toutes les interdictions, il faut rééquilibrer les choses”,* déclare son président Philippe Charles, cofondateur d'AGN avocats. Le bâtonnier du barreau de Marseille, Geneviève Baillet, reconnaît la rigueur de la profession : *“La déontologie contraint [les avocats] à un formalisme qui peut être vu comme un retard, mais qui ne l'est pas. Il faut un accompagnement entre-*

**Malgré des évolutions, les avocats avancent dans le flou et ceux qui survivront sont sans aucun doute les avocats entrepreneurs qui auront accepté les changements sociétaux et pris des risques**

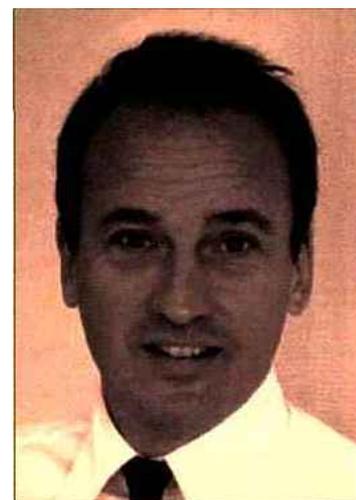
*preneurial adapté qui n'est pas une contrainte mais une sécurité”.* Sophie Amar partage l'avis de sa consœur: *“certes, il faut montrer patte blanche auprès de notre ordre [des avocats] et les délais sont plus longs que pour un entrepreneur lambda lorsque l'on veut créer une entreprise. Cependant, créer mon cabinet ne m'a pris qu'un mois”.* L'avocate pense que ses confrères

devraient davantage *“dépoussiérer la profession en regardant vers comment travaillent d'autres domaines d'activité”.*

**Prise de risques et spécialisation pour survivre**

Malgré des évolutions, les avocats avancent dans le flou, et ceux qui survivront sont sans aucun doute les avocats entrepreneurs qui auront accepté les changements sociétaux et pris des risques. *“Si l'on veut exister, il faut investir dans un projet dont on ne connaît pas l'issue. Nous avons le choix de fermer les yeux et alors nous disparaîtrons. Ou alors nous voyons le changement comme une opportunité à saisir, même si nous pouvons y laisser des plumes”,* relativise Barbara Bertholet.

Le cabinet de conseil en alignement stratégique Day One observe le marché du droit avec le recul nécessaire pour tirer les leçons du séisme actuel. *“Les cabinets d'avocats d'affaires ne sont plus crédibles s'ils continuent de tout faire dans tous les domaines du droit et dans tous les secteurs d'activité. Ils doivent se positionner, c'est-à-dire définir une offre propre, un marché cible et leurs facteurs différenciants”,* explique Olivier Chaduteau, cofondateur de Day-One. Sophie Amar a fait ce choix: *“notre plus-value, c'est un*



*“Le sujet de l'ouverture du capital est le plus gênant selon moi. Car les cabinets souhaitant se développer ne peuvent pas lever les millions que les legal techs sont en capacité d'obtenir... Un premier pas législatif a été fait, mais il reste du travail.”* Olivier Chaduteau, Day-One.



*service sur mesure. Nous ne faisons plus de contrat modèle". Les clients consultent aujourd'hui les cabinets d'affaires pour des problématiques complexes, puisque les connaissances de base sont aujourd'hui accessibles en quelques clics.*

*"Le sujet de l'ouverture du capital est le plus gênant selon moi, craint Olivier Chaduteau. Car les cabinets souhaitant se développer ne peuvent pas lever les millions que les legal techs sont en capacité d'obtenir... Un premier pas législatif a été fait, mais il reste du travail." La création du réseau national des incubateurs (voir encadré) pourrait être une arme supplémentaire pour peser sur le gouvernement en vue d'assouplir encore les règles de la profession. À suivre. ■*

## Chiffres clés

En 2016, 63 923 avocats exerçaient en France, une augmentation de 39,5 % en 10 ans.

Parmi la profession, plus de 55 % sont des femmes. Les salariés sont minoritaires puisque plus d'un tiers des avocats exerce à titre individuel et 59 % se partagent de manière égale entre ceux exerçant en qualité d'associé et ceux exerçant en qualité de collaborateur (libéral).

*Source : Statistiques sur la profession d'avocat (2016), ministère de la Justice*

## Jeunes avocats et start-uppers à Marseille

### **Le bâtonnier de l'Ordre entend impliquer les avocats dans le développement économique de son territoire par ce levier et par un nouvel outil, l'incubateur du Barreau de Marseille**

Le bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Marseille, Geneviève Maillet, a eu l'idée d'établir un lien plus étroit entre les étudiants et porteurs de projets d'entreprises de l'école de commerce Kedge et les avocats start-uppers du barreau de la cité phocéenne. *"Ce n'est que le début d'un partenariat qui est pertinent. Les professionnels des écoles commerce pensent que le droit à tort peut les ralentir... Ce qui est faux. On peut faire du droit commercial qui sécurise la société. Comme première initiative de cette convention, j'ai invité les élèves de l'école de*

*commerce Kedge à venir rencontrer avec nous nos clients qui sont de grandes entreprises commerciales", déclare Me Maillet. Le rendez-vous a été fixé au 12<sup>e</sup> Forum économique franco-chinois qui s'est tenu les 26 octobre dans la cité phocéenne. Pour voir comment les entreprises que nous aidons ont pu se développer. "Venez là où nous sommes", adresse-t-elle aux étudiants de l'école de commerce. Le bâtonnier de l'Ordre entend impliquer les avocats dans le développement économique de son territoire par ce levier et par un nouvel outil, l'incubateur du barreau de Marseille. "L'Ordre des avocats pense que si l'on met un chaton et un chiot dans la même pièce dès le plus jeune âge, ils ne se battront pas, ils joueront ensemble." Du côté de Kedge, les avocats sont les bienvenus, notamment pour conseiller les "incubés" de la "Bis Nursery". Pour l'instant, l'échange s'est surtout formalisé dans le sens du juridique vers le business. Les contours de la convention sont encore très flous ainsi que ses tenants et aboutissants. "La profession évolue lentement. Ce qui est en place est déjà une grande chose", convainc Geneviève Baillet. ■*



## Un réseau des incubateurs des barreaux en France

Le coup d'envoi a été donné au réseau  
**“On n'est pas dans un effet de mode mais dans une prise de conscience de la nécessité que la profession passe d'un statut de profession libérale à celui d'entrepreneur”**

national des incubateurs d'avocats le 18 octobre, à Bordeaux, à l'occasion de la convention nationale de la profession. À ce jour, quatre barreaux ont mis en place des incubateurs destinés à faire émerger des initiatives

entrepreneuriales soutenues par des avocats sur le marché du droit. Ces incubateurs sont ou seront prochainement des laboratoires d'idées autour de l'usage des technologies numériques au service du droit et de l'évolution des pratiques. *“L'idée d'un réseau national est de se regrouper pour mettre des moyens en commun ainsi qu'une gouvernance. Ce sera notre premier grand chantier”*, indique Pierre Gramage, avocat et responsable de l'incubateur de Bordeaux, inauguré en même temps que le réseau national qui devrait “être en place” début 2018.

Aucun siège ou mode de gouvernance n'a encore été défini. L'incubateur de Paris, le doyen (créé il y a 5 ans), organise un grand prix de l'innovation pour booster ses poulains. À Bordeaux, des challenges ou des concours seront mis en place pour favoriser le

“go-to-market”. *“On n'est pas dans un effet de mode mais dans une prise de conscience de la nécessité que la profession passe d'un statut de profession libérale à celui d'entrepreneur. La loi Macron nous a engagés dans cette voie”*, conclut l'avocat bordelais. Pour l'instant, les incubateurs semblent davantage des lieux où s'informer que des véritables couveuses de projets. Par ailleurs, de jeunes avocats du barreau de Paris envisagent eux aussi de créer leur propre couveuse de projets. Il faudra pour cela suivre les projets d'Avotech, toute jeune association regroupant des avocats start-uppers motivés à mettre en place des actions pour renforcer la présence des avocats sur le marché du droit. ■